

L'audiovisuel public va engager sa transformation

Le gouvernement a confirmé la baisse des budgets pour 2018

Fin des hausses de crédits et redéfinition des missions. Comme attendu, la présentation du projet de budget pour 2018, mercredi 27 septembre, est l'occasion d'affiner la vision du gouvernement pour l'audiovisuel public, invité à maîtriser davantage ses dépenses et à revoir son cahier des charges.

Sur le plan financier, d'abord, la ministre de la culture, Françoise Nyssen, a confirmé la baisse du budget alloué aux entreprises concernées (France Télévisions, Radio France, Arte, France Médias Monde, l'Institut national de l'audiovisuel [INA] et TV5 Monde). En 2018, celles-ci percevront 3,9 milliards d'euros, soit 36 millions de moins qu'en 2017 (-0,9 %).

Cette diminution intervient après deux années d'affilée de hausse, qui avaient apporté 100 millions d'euros supplémentaires à l'audiovisuel public. Les contrats d'objectifs et de moyens, signés avec le gouvernement précédent, prévoyaient une poursuite de la hausse en 2018, de plus de 40 millions d'euros. C'est cette trajectoire, jugée non soutenable, que le nouvel exécutif a souhaité interrompre.

Dans le détail, Arte (+ 5,4 millions d'euros) et France Médias Monde (+ 6,4 millions d'euros) voient leur budget progresser, même si cette hausse est moindre qu'escompté. Il s'agit notamment de leur permettre d'honorer les développements prévus, à savoir l'expansion européenne d'Arte et le lancement de France 24 en espagnol, effectif depuis le 26 septembre.

Pour l'INA (-0,5 million) et TV5 Monde (-1 million), la baisse est mesurée. De son côté, Radio France verra sa dotation réduite de 16,3 millions d'euros, un montant qui conjugue en fait une hausse des crédits de fonctionnement et une baisse de 25 millions

d'euros de la subvention d'investissement, qui permet notamment à l'entreprise de faire face aux dépenses du chantier de rénovation de la Maison de la radio. Cette baisse devrait se traduire par un report, au-delà de 2018, de certaines de ces dépenses.

L'impact le plus fort concerne France Télévisions, dont le budget sera réduit de 29,8 millions d'euros, soit environ 1%. C'est, aux yeux du gouvernement, l'entreprise qui, compte tenu de sa taille, dispose de la plus grande marge de manœuvre en matière de synergies et d'amélioration de la gestion.

Prise à revers

Sa présidente, Delphine Ernotte, qui tablait sur une progression de son budget en vertu du contrat d'objectifs et de moyens qu'elle avait signé, avait annoncé une hausse de son investissement dans le domaine de la fiction. La voici donc prise à revers, alors que le gouvernement considère que l'effort demandé ne doit pas empêcher l'entreprise de maintenir ses dépenses dans la création, l'information ou le développement numérique.

Un tel budget pour l'audiovisuel public ne nécessite a priori pas d'action sur le montant de la redevance. Actuellement de 138 euros, celle-ci sera automatiquement relevée à 139 euros pour intégrer l'inflation, mais la progression ne devrait pas aller au-delà. Quant à la perspective d'un retour de la publicité sur les écrans de France Télévisions entre 20 heures et 21 heures, elle n'est pas à l'ordre du jour aux yeux de la Rue de Valois. Le rapporteur général de la commission de finances de l'Assemblée nationale, Joël Giraud (LRM), mène toutefois une réflexion sur ce sujet.

Le resserrement budgétaire dé-

cidé par le gouvernement est le prélude à une action plus large qui vise à repenser le rôle et, donc, à terme, les moyens de l'audiovisuel public. La lettre de mission adressée par Matignon en août demandait à Françoise Nyssen de mener une vaste réflexion sur ce sujet.

« Vous réévaluerez le rôle et clarifierez les missions des médias de service public dans un nouveau contexte numérique, par l'intermédiaire notamment de cahiers des charges rénovés et simplifiés, précise le document signé par le premier ministre, Edouard Philippe. (...) Vous conforterez les sociétés de l'audiovisuel public dans leur rôle essentiel de soutien à la création. Vous me proposerez des réformes structurelles, après une phase d'analyse et de concertation, en veillant à la modernisation de la gouvernance et au développement de synergies et de coopération entre les sociétés (...). »

Cette vision ne constitue pas une surprise, dans la mesure où elle figurait dans le programme de campagne d'Emmanuel Macron. Elle fait aussi écho à diverses réflexions menées ces dernières années, à l'Assemblée nationale, au Sénat, dans les cabinets ministériels ou au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dont le président, Olivier Schrameck, appelait tout récemment, dans un entretien au *Monde*, à davantage de « mutualisations », que les médias publics ont parfois commencé à imaginer.

Françoise Nyssen, puis Edouard Philippe, ont reçu les présidents des sociétés concernées pour lancer formellement cette réflexion sur les missions, les synergies et les mises en commun possibles de moyens. Celle-ci se poursuivra ces prochaines semaines et pourrait aboutir à une rénovation des cahiers des charges début 2018. On verra alors où se fixe le cur-

seur, entre optimisations de dépenses et mise en place d'un audiovisuel public sensiblement plus intégré. ■

ALEXIS DELCAMBRE

Presse et médias perdent 7 millions d'euros

Hors audiovisuel public, le budget alloué par le ministère de la culture à la presse et aux médias s'élèvera, en 2018, à 285 millions d'euros, en baisse de 7 millions (- 2,5 %) par rapport à 2017. L'essentiel de la baisse provient de la diminution de l'aide au portage des journaux (- 4,5 millions d'euros), liée au recul du nombre d'exemplaires concernés par ce mode de distribution. De son côté, l'Agence France-Presse se voit demander un effort de 1 million d'euros, sur la base d'un budget supérieur de 3,6 millions d'euros à son contrat d'objectifs et de moyens. Enfin, le ministère a confié à Gérard Rameix, ancien président de l'Autorité des marchés financiers, une mission d'information sur « *la situation industrielle et financière de la filière de distribution* ».